



**HAL**  
open science

## L'univers cégétiste

Dominique Labbé

► **To cite this version:**

Dominique Labbé. L'univers cégétiste: (L'audience de la CGT 1992-1998). Communisme, 1999, 57-58, pp.99-127. hal-00776618

**HAL Id: hal-00776618**

**<https://hal.science/hal-00776618>**

Submitted on 15 Jan 2013

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**DOMINIQUE LABBE**

*Université Pierre Mendès-France - CERAT  
Grenoble*

## **L'UNIVERS CÉGÉTISTE (L'AUDIENCE DE LA CGT 1992-1998)**

### **THE CGT UNIVERSE (THE INFLUENCE OF THE CGT 1992-1998)**

#### **Résumé**

Données originales concernant les effectifs et les principales caractéristiques sociologiques des composantes de la CGT : sympathisants, électeurs, adhérents, élus, militants et responsables. Les salariés des grandes entreprises nationales et du secteur public ont un poids prépondérant. Les militants et les dirigeants sont très masculins, assez âgés et fortement décalés par rapport à la société française contemporaine.

#### **Abstract**

Original data about the numbers and the sociological characteristics of the main constituent groups within the CGT universe: supporters, voters, members, elected unionists, officials and activists. Workers of the large national companies and the employees of the public sector have a preponderant weight. Activists and leaders are male, elderly and very different from the contemporary French society.

Syndicats ; CGT ; élections professionnelles ; militants syndicaux ; dirigeants syndicaux ; communisme syndical

French trade unions ; CGT ; workplace elections ; union activists ; union leaders ; union communism

Manuscrit de l'article paru dans *Communisme*. 57-58, 1999, p 99-127.

Dans son ouvrage sur les communistes français, Annie Kriegel proposait de décrire la « contre-société » communiste comme un emboîtement de couronnes concentriques dont la plus large était constituée par les électeurs communistes<sup>1</sup>. Dans cet article, nous rassemblons selon une grille d'analyse semblable, les principales données sociologiques disponibles concernant la CGT au cours des années 1990. Grâce aux sondages d'opinion, nous pourrions même ajouter aux électeurs un cercle encore un peu plus large : celui des sympathisants. On décrira ensuite l'électorat de la CGT et ses évolutions récentes, puis le cercle plus restreint des adhérents et enfin celui des militants et des responsables. Ce sera l'occasion de chiffrer l'importance de cet univers dans la société française et de s'interroger sur son devenir.

### Les sympathisants

A l'automne 1992, la CGT a commandé à l'institut d'opinion publique CSA, un sondage sur l'image des syndicats dans l'opinion. Depuis lors, chaque année, un questionnaire pratiquement semblable est administré à un échantillon représentatif. Certains résultats ont été publiés et commentés dans *le Peuple*.<sup>2</sup> Le tableau 1 donne, pour la dernière vague, les scores obtenus par les principaux syndicats<sup>3</sup>.

**Tableau n°1 : Indice de confiance des salariés envers les syndicats (novembre 1998)**

Font... à :	CGT	CFDT	FO	Autonome
très confiance	<b>7</b>	5	6	3
assez confiance	<b>30</b>	33	25	17
peu confiance	<b>22</b>	22	25	21
pas confiance du tout	<b>28</b>	27	31	33
Ne se prononcent pas	<b>13</b>	13	13	26

<sup>1</sup>. Annie Kriegel, *Les communistes français. Essai d'ethnographie politique*, Paris, Le Seuil, 1968.

<sup>2</sup>. *Le Peuple*, 18 décembre 1996, 5 novembre 1997, 28 octobre 1998. Pour les années 1993-95, voir la synthèse et le commentaire de Stéphane Rozes dans *Analyse et documents économiques*, n°67, décembre 1995. D'ordinaire, le journal se contente d'indiquer que seulement environ 40% des salariés font confiance à un syndicat. En 1996, des données plus complètes ont été publiées (*Le Peuple*, 18 décembre 1996, p. 27-30).

<sup>3</sup>. Nous remercions la confédération CGT d'avoir bien voulu nous communiquer les résultats détaillés. Dans les lignes suivantes, et sauf indication contraire, les chiffres renvoient au sondage réalisé les 4 et 5 septembre 1998 auprès d'un échantillon national représentatif de 1 003 personnes âgées de 18 ans et plus (présentation sommaire dans *Le Peuple* du 28 octobre 1998, p. 23-28).

La cote de popularité de tous les syndicats est négative avec cependant une légère tendance à l'amélioration : en 1993, seuls 30% des salariés faisaient confiance à la CGT ; ils sont aujourd'hui 37%. A l'inverse les méfiants passent de 56% à 50%. Ces mêmes enquêtes permettent également de savoir qu'une majorité de salariés (57% en 1996) font confiance à la hiérarchie de leur entreprise (contre 40% aux syndicats). Elles montrent que la défense de l'emploi est la première préoccupation (53%), suivie des conditions de travail (49%), de l'égalité des hommes et des femmes dans le travail (46%) et de la lutte contre le travail précaire (41%). Plus des trois quarts des salariés plébiscitent l'unité syndicale mais, à 55%, ils estiment que le mouvement syndical va continuer à se diviser ! Enfin, aux yeux de 58% des salariés, la CGT paraît capable de s'adapter : pour regagner de l'influence, elle doit se couper de toute influence politique (45%), être plus réaliste dans les négociations (45%), être plus à l'écoute des travailleurs (43%).

Le sondage de 1996 comportait également une question intéressante sur le bilan du mouvement de novembre-décembre 1995. Un an après celui-ci, 66% des salariés déclaraient l'avoir approuvé mais 53% estimaient qu'il n'avait pas eu d'effets positifs (cette proportion grimpeait à 58% chez les salariés du public)<sup>4</sup>.

En extrapolant, les 37% de salariés faisant confiance à la CGT représentent environ 7,5 millions de personnes. Or nous verrons plus bas que la confédération a moins de 2,5 millions d'électeurs et 600 000 adhérents : le potentiel semble donc considérable. Mais, d'après les données détaillées de 1998, il apparaît que seuls 7% — soit environ 1,5 millions de salariés — déclarent faire « très confiance à la CGT ». Les autres, soit 6 millions, font seulement « assez confiance ». De plus, ces 6 millions de « sympathisants » ne vivent pas isolés des autres salariés et notamment des 10 millions d'« hostiles », notamment des 28% qui déclarent ne pas faire confiance « du tout » à la CGT. Au fond, celle-ci dispose de peu de chauds partisans (moins qu'elle n'a d'électeurs), alors que 6 millions de salariés sont vraiment méfiants à son égard. Cette asymétrie se retrouve pour tous les syndicats. Elle est également vraie pour les leaders syndicaux dont la cote de popularité est toujours négative. Ainsi par exemple, après le mouvement de décembre 1995, 51% des Français déclaraient se sentir « éloignés » de L. Viannet comme de M. Blondel<sup>5</sup>.

Quelles sont les sympathies politiques de ces sympathisants de la CGT ? Si la réponse ne fait guère de doute en ce qui concerne les dirigeants et les permanents de l'organisation, elle est plus problématique pour les adhérents et les sympathisants. Les sondages « sortie des urnes » réalisés lors des échéances électorales nationales montrent une évolution assez nette depuis 1993<sup>6</sup>. Pour la présidentielle de 1995, les cégétistes se sont partagés à peu près à égalité entre R. Hue et L. Jospin avec un léger avantage pour

---

<sup>4</sup>. *Le Peuple*, 18 décembre 1996, p. 28.

<sup>5</sup>. *Le Monde*, 5 janvier 1996, p. 6.

<sup>6</sup>. Pour les élections législatives de mars 1993 : *Liaisons sociales*, 15 avril 1993 et Yves Santamaria, « Chronique de la CGT », *Communisme*, n°35-37, 1993-1994, p. 180.

ce dernier<sup>7</sup>. En gros le même partage se retrouve en 1997 mais l'avantage revient cette fois au PCF.

**Tableau n°2 : Sympathies syndicales et votes au premier tour des législatives de mai 1997<sup>8</sup>**

Ont voté pour :	Sympathisants de :				
	CGT	CFDT	FO	CFTC	Aucun
Extrême-gauche	5	1	5	0	3
PCF	39	6	4	5	3
PS	34	42	42	14	18
Ecologistes	3	10	7	4	8
UDF-RPR	7	33	23	71	47
FN	11	7	18	6	19
Divers	1	1	1	0	2

Alors qu'en 1993, la moitié des sympathisants de la CGT déclaraient voter pour le PCF, ils ne sont plus que 39% en 1997. On notera également que le vote en faveur de l'extrême-droite est une réalité au sein des sympathisants de la CGT. L'histoire de la CGT depuis une trentaine d'année montre qu'il ne s'agit probablement pas d'une fatalité historique. A partir de la fin des années 1970, les immigrés ont été marginalisés dans la CGT<sup>9</sup>. Certes, celle-ci a développé une rhétorique antiraciste et elle a mené de nombreuses actions, notamment en faveur des sans-papiers, mais tout cela a été sans traduction concrète dans la pratique des syndicats sur le lieu du travail.

### Les électeurs de la CGT

Les salariés du « privé », qui sont soumis au droit commun du travail, présentent des comportements assez différents des employés des trois fonctions publiques.

<sup>7</sup>. D'après une enquête CSA réalisée pour *La Tribune*, les sympathisants de la CGT auraient voté à 39% pour Lionel Jospin et à 35% pour Robert Hue (cité par *Espace social européen*, 28 avril 1995).

<sup>8</sup>. Sondage « sortie des urnes » réalisé le 25 mai 1997 auprès d'un échantillon de 4 046 personnes représentatif de l'électorat (*Espace social européen*, 6 juin 1997, p. 10). Malheureusement l'institut de sondage se contente d'un tri à plat sans rechercher le détail des orientations par PCS. De même l'absence des syndicats de fonctionnaires rend l'étude lacunaire.

<sup>9</sup>. A ce sujet, voir l'histoire du service « travailleurs immigrés » dans Dominique Andolfatto, Dominique Labbé, *La CGT, organisation et audience depuis 1945*, Paris, La Découverte, 1997, p. 132-134.

### *Le secteur privé*

Le 10 décembre 1997, 14,6 millions de salariés et 900.000 employeurs étaient appelés à élire les 14 600 conseillers prud'hommes, représentant à parts égales patrons et salariés<sup>10</sup>. Ces élections ont été marquées par une très forte abstention (Tableau n°3). En nombre de suffrages absolus, toutes les organisations ont reculé, dans la plupart des collèges et dans toutes les régions. La montée de l'abstention est continue depuis 1979 et elle se constate également dans de nombreux scrutins professionnels. Elle confirme la difficulté croissante qu'éprouvent les organisations syndicales à mobiliser les salariés français<sup>11</sup>.

**Tableau n°3 : Participation et audience des organisations syndicales aux élections des prud'hommes de décembre 1997 (en pourcentage des suffrages exprimés)**

	Industrie	Commerce	Activités diverses	Cadres	Total
Inscrits (milliers)	4 193	4 465	3 705	1 742	14 658
Participation (% inscrits)	45,6	26,5	31,3	33,0	33,4
Suffrages exprimés %					
<b>CGT</b>	<b>40,7</b>	<b>32,8</b>	<b>30,3</b>	<b>16,2</b>	<b>33,1</b>
CFDT	22,3	24,2	27,7	31,5	25,3
FO	21,3	23,3	21,6	10,4	20,6
CFTC	6,3	7,4	8,7	9,9	7,5
CFE-CGC	3,7	4,0	3,5	21,9	5,9
Autres	5,8	8,3	8,2	10,1	7,5

Source : ministère du Travail

Ces élections « générales » ont prouvé que la CGT demeure sans conteste la principale organisation syndicale française du secteur privé : elle a recueilli un tiers des voix et a semblé avoir enrayer le déclin, de son audience relative, qui la frappait depuis

<sup>10</sup>. Les conseils de prud'hommes, élus pour cinq ans, jugent en première instance les conflits individuels du travail dans le secteur privé et nationalisé. Chacun des 271 conseils est divisé en cinq sections : agriculture, commerce, encadrement, industrie et activités diverses. L'élection a lieu, par sections, au scrutin de liste, les sièges étant répartis à la proportionnelle. Les candidatures sont libres et non pas réservées aux grandes organisations syndicales. C'est pourquoi, outre les cinq confédérations reconnues représentatives (CGT, CFDT, CGT-FO, CFTC, CFE-CGC), diverses organisations présentaient également des listes : UNSA (Union nationale des syndicats autonomes), Groupe des Dix et CSL (Confédération des syndicats libres) mais aussi la Coordination française nationale des travailleurs « soutenue » par le Front national dont le caractère syndical a été contesté devant les tribunaux. Aucune de ces listes n'a réussi de percée significative.

<sup>11</sup>. Dominique Andolfatto, « Elections prud'homales de décembre 1997 : la déception syndicale », *Regard sur l'actualité*, n° 239, mars 1998, p 15-30.

vingt ans (Tableau n°4). Elle a conservé la première place dans les sections industrie, commerce et activités diverses, progressant même, en valeur relative, dans ces deux dernières ainsi que chez les cadres. La CGT est arrivée en tête en Ile de France et dans toute la province sauf le grand Ouest (Bretagne, Pays-de-Loire et Basse-Normandie), l'Alsace et la Lorraine où elle a été devancée par la CFDT qui est la seconde organisation en voix et la seule dont le score a progressé en valeur relative.

**Tableau n°4 : Évolution des audiences des organisations syndicales aux élections des prud'hommes depuis 1979 (en pourcentage des suffrages exprimés)**

	1979	1982	1987	1992	1997
Participation (% inscrits)	63,2	58,7	45,9	40,4	34,4
<b>CGT</b>	<b>42,4</b>	<b>36,8</b>	<b>36,3</b>	<b>33,3</b>	<b>33,1</b>
CFDT	23,1	23,5	23,1	23,8	25,3
FO	17,4	17,8	20,5	20,5	20,6
CFTC	6,9	8,4	8,3	8,6	7,5
CFE-CGC	5,2	9,6	7,4	6,9	5,9

Source : ministère du Travail

Les élections aux comités d'entreprise et celles des délégués du personnel fournissent des compléments intéressants à cette première vue d'ensemble. En effet, la présentation d'une liste de candidats dans l'établissement considéré, signifie la présence d'une section syndicale. Dès lors, au-delà des scores, les statistiques fournissent des indications concernant l'implantation des syndicats dans les entreprises françaises, les branches d'activités, les grandes catégories de personnel, les régions françaises<sup>12</sup>. Les Tableaux n°5 à 7 ci-dessous récapitulent les informations disponibles sur la période 1992-1996. Le mandat des comités d'entreprise étant de deux ans, il faut cumuler les résultats de deux années pour reconstituer un cycle électoral complet. Nous donnons ci-dessous en trois tableaux de synthèse, l'essentiel de ces résultats. On constate que :

- la CGT a été quasiment rejointe par la CFDT. Elle serait même légèrement surclassée par celle-ci si l'on sortait les résultats de la SNCF du total. Rappelons que, à la création des CE, en 1946, la CGT obtenait 80% des suffrages exprimés ; elle en recueillait encore la moitié en 1966-1967. Aujourd'hui, les candidats sans étiquette syndicale (« non-syndiqués ») sont la première force.

<sup>12</sup>. Pour une présentation sur la longue période, voir Dominique Labbé, *Les Élections aux comités d'entreprise (1945-1993)*, Grenoble, CERAT, 1994. Une analyse de l'évolution des scores de la CGT est présentée dans « Le déclin électoral de la CGT », *Communisme*, n°35-37, 1994, p. 67-86. Les résultats des élections aux CE sont publiés avec beaucoup de retard et, au cours des dernières années, ils ont perdu de leur fiabilité. A partir de 1993, un certain nombre de résultats manquent. Aussi le Ministère ne publie qu'une synthèse ne comportant pas d'indication sur le nombre des élections recensées ni sur les effectifs compris dans la statistique. Voir *Premières informations* (28.3, juillet 1997 ; 35.3, août 1997 ; 33.3, août 1998).

- la CGT domine dans les premiers collèges (ouvriers et employés) ; en revanche, elle est en seconde position dans les seconds collèges (agents de maîtrise, techniciens et cadres) où elle est nettement devancée par la CFDT et fait jeu égal avec la CGC (grâce à la SNCF). En revanche, son influence est marginale chez les ingénieurs et cadres quand ceux-ci peuvent voter seuls (troisième collège) et elle est faible dans les petits établissements dotés d'un « collège unique ». Dans ces configurations, les non-syndiqués sont largement dominants mais la CFDT est manifestement mieux implantée dans les petits et moyens établissements, où son influence progresse ces dernières années.

**Tableau n°5 : Audience aux élections des CE. Ensemble des établissements (y compris SNCF), tous collèges confondus (% des suffrages exprimés)**

	1992-93	1993-94	1994-95	1995-96
<i>CGT</i>	22,5	21,9	21,9	21,7
CFDT	20,7	20,8	20,7	21,0
CFTC	4,6	4,6	4,7	4,8
CGT-FO	11,9	11,9	12,2	12,4
CFE-CGC	5,8	6,0	6,0	6,1
Autres	6,5	6,6	6,5	6,8
Non-syndiqués	28,1	28,2	28,0	27,5

**Tableau n°6 : Audience aux élections des CE en 1995-96. Ensemble des établissements (y compris SNCF) Classement par collèges (% des suffrages exprimés)**

	Premiers collèges	Seconds collèges	Troisièmes collèges	Collèges uniques	Ensemble
<i>CGT</i>	27,9	13,5	5,3	12,8	21,7
CFDT	21,4	21,4	17,5	20,5	21,0
CFTC	4,8	4,6	5,3	3,7	4,8
CGT-FO	13,5	10,8	8,1	9,3	12,4
CFE-CGC	0,8	13,0	30,7	2,0	6,1
Autres	5,9	8,0	11,2	5,8	6,8
Non-syndiqués	25,7	28,7	21,9	45,9	27,5

On pourra s'étonner du décalage entre les scores de la CGT aux élections des CE (21,7%) et aux prud'homales (33,1%). L'explication ne réside pas dans la versatilité des salariés mais dans le fait que la CGT est absente d'un très grand nombre d'entreprises où se tiennent des élections professionnelles. De plus, participent aux prud'hommes des

salariés travaillant dans des établissements trop petits pour être dotés d'institutions représentatives du personnel.

**Tableau n°7 : Audience aux élections des CE en 1995-96. Ensemble des établissements (y compris SNCF) Classement par taille (% des suffrages exprimés)**

Taille	<i>CGT</i>	CFDT	CFTC	FO	CGC	Autres	NS
-50 salariés	<b>11,0</b>	10,7	1,4	5,9	1,8	3,2	65,7
50-99 "	<b>11,9</b>	12,2	2,3	6,4	1,8	3,6	61,8
100-199 "	<b>16,2</b>	17,4	4,0	9,6	3,4	4,4	45,1
200-499 "	<b>23,1</b>	23,0	4,8	14,1	6,0	4,6	24,6
500-999 "	<b>25,5</b>	27,0	5,8	15,2	8,7	6,3	11,7
1000+ "	<b>27,9</b>	23,9	6,5	14,1	10,0	13,3	4,5
Moyenne	<b>21,7</b>	21,0	4,8	12,4	6,1	6,8	27,5

Sur les 50 471 scrutins aux CE qui se sont déroulés en 1992-1993 (dernières données détaillées disponibles), la CGT n'était présente que dans 9 649 d'entre eux (soit 19,1% des scrutins). Alors qu'il y avait en tout 5,3 millions d'électeurs concernés, les candidatures CGT ne s'adressaient qu'à 2,4 millions de salariés (soit 46% des électeurs seulement). A ces scrutins, la CGT a recueilli 46,5% des suffrages exprimés. Quelles que soient les configurations électorales, la CGT arrivait en tête, excepté dans les petits établissements où elle affrontait des non-syndiqués et dans les collèges « ingénieurs et cadres » où, en dehors de la SNCF, elle était devancée par la CGC et la CFDT. Ces bons résultats, en faible recul depuis le milieu des années 1980, expliquent le scepticisme des responsables de la CGT devant les statistiques globales du ministère du Travail ou face à la désyndicalisation. Par définition, les seuls résultats qu'ils connaissent sont ceux des grands établissements où la CGT est encore présente et où la participation reste relativement élevée.

Il y a en France 14,5 millions de salariés du « secteur privé » entendu au sens large. On en tire la conclusion que, sur 100 salariés du privé, 17 ont l'occasion, une fois tous les deux ans, de se voir proposer une liste de la CGT ; que moins de un salarié sur cinq dispose d'une section CGT dans son établissement (soit 2,8 millions sur 14,5) et, enfin que les autres — soit près de 12 millions de salariés — n'ont aucune chance de rencontrer un militant de cette organisation sur leur lieu de travail. C'est dire l'étendue des « déserts syndicaux ».

Plusieurs facteurs sont à prendre en compte pour expliquer l'ampleur de ces reculs. En premier lieu, on pense aux changements intervenus dans la composition du salariat, dans les relations professionnelles, la taille des établissements, etc. En cumulant toutes ces causes avec la désaffection de l'électorat envers la CGT, on explique la moitié des

reculs électoraux<sup>13</sup>. Pour expliquer l'autre moitié, trois éléments doivent être considérés : d'une part, la disparition d'un certain nombre de grands établissements industriels dans lesquels la CGT était bien implantée – Renault-Billancourt, la sidérurgie lorraine, les mines ou les chantiers navals sont les cas les plus connus – ; d'autre part, la disparition des équipes syndicales dans des établissements existants ; enfin l'ouverture de nouveaux établissements sans présence syndicale. D'après une étude que nous avons pu mener sur les années 1990-1991, c'est ce dernier facteur qui pèse le plus lourd pour expliquer les reculs de l'ensemble des syndicats, et plus spécialement de la CGT.

N'ayant pu disposer des résultats détaillés avant 1983 et après 1993, nous ne pouvons mesurer ces reculs d'implantation que sur une décennie. En 1983-84, 62% des salariés employés dans des entreprises dotées d'un CE, avaient une section syndicale CGT dans leur établissement. Dix ans plus tard, il n'en reste que la moitié<sup>14</sup>.

Autrement dit, le recul progressif de la CGT dans les entreprises privées s'explique essentiellement par une incapacité à s'adapter à l'évolution économique et notamment à la « démographie » des établissements. Cette incapacité se traduit par des reculs rapides dans l'implantation. Cela est valable pour tous les syndicats mais c'est la CGT qui recule le plus vite. Les enquêtes concernant les délégués syndicaux fournissent un autre indice de ce recul : en 1985, pratiquement un quart des délégués syndicaux avaient l'étiquette CGT, ils ne sont plus que 18% en 1994.

### *Les fonctionnaires et assimilés*

Pour les fonctionnaires d'État, les tableaux ci-dessous récapitulent les données pour les dernières années connues (les mandats des CAP sont de trois ans)<sup>15</sup>.

Dans un contexte marqué par une très nette désaffection envers les organisations confédérées — et par la montée des syndicats « corporatifs », notamment la FSU et les divers autonomes —, la CGT a bien tiré son épingle du jeu alors même que l'évolution démographique de la fonction publique lui était défavorable. En effet, comme l'indique le Tableau n°9 ci-dessous, la CGT a obtenu ses meilleurs scores chez les personnels d'exécution (catégorie C-D) dont le poids dans l'ensemble des fonctionnaires est en déclin rapide. Autrement dit, le maintien global de la CGT n'a été possible que grâce à des gains dans les autres catégories et, surtout, chez les techniciens et les cadres moyens (catégories B). En ce qui concerne ces derniers, le score de 14,8% est une moyenne entre une audience quasiment nulle chez les instituteurs et une audience de l'ordre de

---

<sup>13</sup>. Le détail des calculs est présenté dans Dominique Labbé, « Comités d'entreprise : le déclin des syndicats ? », *Travail et emploi*, n°53, 1992-1993, p. 40-55).

<sup>14</sup>. Données extrapolées des élections aux comités d'entreprise. 1982 est la première année pour laquelle il existe des archives exploitables et 1993 la dernière année pour laquelle des statistiques détaillées et fiables sont actuellement disponibles.

<sup>15</sup>. Pour des données détaillées sur l'audience de la CGT dans la fonction publique d'État par catégories et par départements ministériels, voir : Dominique Labbé, *La CGT : organisation et audience. Documents*, Grenoble, CERAT, 1996.

20% chez les personnels non-enseignants de catégorie B. De manière générale, hors-enseignement, la CGT est la première organisation de la fonction publique et elle n'est devancée que chez les cadres.

**Tableau n°8 : Audience des syndicats lors des élections aux commissions paritaires centrales de la fonction publique d'État**

Organisation	1992-1994	1993-95	1994-96	1995-1997	Evolution
<b>CGT</b>	<b>16,7</b>	<b>16,7</b>	<b>16,7</b>	<b>16,1</b>	<b>-3,6</b>
CFDT	17,1	15,2	14,6	14,4	-15,8
CGT-FO	16,2	15,7	14,6	13,8	-14,8
CFTC	3,1	2,6	2,6	2,5	-19,4
CFE-CGC	2,9	2,0	1,9	1,9	-34,5
UNSA-FEN	13,5	18,1	16,5	16,4	+21,5
FSU	13,5	17,7	17,7	18,0	+33,3
Divers	10,9	12,0	15,4	17,0	+56,0

Source : Direction générale de l'administration et de la fonction publique

**Tableau n°9 : Les élections aux commissions paritaires centrales de la fonction publique d'État. Les catégories de personnel (1995-97).**

Catégories	<b>CGT</b>	CFDT	FO	CFTC	CGC	UNSA	FSU	Divers
A	<b>6,7</b>	16,5	9,4	1,8	3,0	11,9	35,4	15,5
B	<b>14,8</b>	14,6	13,5	2,9	2,2	17,5	17,5	17,1
C-D	<b>25,9</b>	12,2	18,0	2,6	0,8	19,3	3,3	18,1
Ensemble	<b>16,1</b>	14,4	13,8	2,5	1,9	16,4	18,0	17,0

L'implantation de la CGT varie considérablement selon les ministères. Elle a obtenu ses meilleurs scores dans les plus grosses administrations et dans celles qui emploient le plus de personnels d'exécution : Poste et Télécom, Équipement, Finances (Tableau n°10). En revanche son audience très faible chez les enseignants s'explique par la décision stratégique de ne pas concurrencer la FEN en dehors de l'enseignement technique. Cette décision prise en 1948 a été maintenue jusqu'au 23 juin 1992. Depuis lors, la structuration des syndicats CGT de l'Éducation nationale sur une base départementale (SDEN) et leur regroupement dans une Union nationale (UNSEN) a provoqué une crise permanente au sein de la FERC (Fédération de l'enseignement, de la recherche et de la culture) et n'a pas permis à la CGT de s'implanter dans l'enseignement général, ni même d'éviter un certain effritement de son audience auprès des autres personnels de l'Éducation nationale, à contre-courant du reste de la fonction publique d'État.

**Tableau n°10 : Les élections aux commissions paritaires centrales de la fonction publique d'Etat. Les principales administrations (1995-97).**

	<i>CGT</i>	CFDT	FO	CFTC	CGC	UNSA	FSU	Divers
Affaires étrangères	<b>3,9</b>	14,8	13,7	0,0	0,0	16,6	0,0	51,0
Affaires soc., emploi	<b>20,8</b>	34,9	17,0	9,1	0,0	8,1	0,6	9,5
Agriculture	<b>10,6</b>	18,7	26,6	0,0	0,0	10,2	23,0	10,9
Culture	<b>31,8</b>	19,3	14,9	2,3	3,3	10,4	16,1	2,0
Défense	<b>11,0</b>	21,7	37,0	11,0	4,9	13,2	0,0	1,1
Economie et Finances	<b>22,0</b>	17,9	23,2	4,4	2,8	5,5	0,0	24,3
Education nationale (adm.)	<b>18,1</b>	9,3	11,2	0,8	0,4	43,6	13,7	3,0
Education nationale (ens.)	<b>2,9</b>	11,4	6,1	0,7	2,1	22,2	45,8	8,7
Equipement	<b>42,7</b>	17,6	29,2	1,3	0,1	1,8	0,0	7,3
Industrie	<b>10,4</b>	18,3	6,7	0,8	0,9	4,7	0,0	58,1
Intérieur (Police)	<b>1,3</b>	1,3	3,5	0,7	5,2	34,9	0,0	53,1
Intérieur (Autres)	<b>7,7</b>	27,4	38,9	3,5	0,0	0,1	0,0	22,4
Jeunesse et sports	<b>0,0</b>	6,2	0,0	0,0	0,0	70,2	23,6	0,0
Justice	<b>13,0</b>	12,2	16,3	0,3	1,2	34,0	6,5	16,4
Transports	<b>18,3</b>	20,0	10,8	9,0	5,6	5,8	0,0	30,5
Total ministères	<b>11,3</b>	12,9	12,9	1,7	2,0	21,5	23,6	14,3
France-Télécom	<b>29,4</b>	17,5	14,2	5,2	1,1	0,0	0,0	32,7
La Poste	<b>34,8</b>	16,5	19,6	4,8	1,1	0,0	0,0	23,3
Total général	<b>16,1</b>	14,4	13,8	2,5	1,9	16,4	18,0	17,0

Comme dans la fonction publique d'État, la CGT semble avoir enrayé son déclin chez les personnels hospitaliers et les employés des collectivités locales. Fin novembre 1995, la CGT restait la première organisation parmi le million d'employés communaux avec 33,2% des voix (stable par rapport au scrutin de 1992) devant la CFDT (25,7%) et FO (24%)<sup>16</sup>. En octobre 1996, les élections aux CAP de la fonction hospitalière ont concerné 650 000 agents inscrits (Tableau n°11). La CGT est redevenue la première organisation. Elle est en tête dans la région parisienne, le Nord, le Limousin, Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur. Sa croissance importante peut s'expliquer par son attitude face à la « réforme Juppé » et aussi par un changement d'équipe et de ligne syndicale survenue après les grèves des infirmières et les mauvais résultats de 1992.

<sup>16</sup>. *Le Monde*, 1<sup>er</sup> mars 1996, p. 17.

Cette histoire reste à écrire. Une seule ombre à ce tableau, le recul du taux de la participation (60%) montre là aussi la difficulté à mobiliser l'électorat.

**Tableau n°11 : Les élections dans la fonction publique hospitalière (1996)<sup>17</sup>**

	1992	1996
CGT	27,3	31,3
CFDT	29,0	28,2
FO	27,0	24,2
CFTC	4,3	3,8
CRC <sup>18</sup>	2,9	3,0

En conclusion sur l'audience, deux remarques. En premier lieu, les données concernant les élections professionnelles sont lacunaires, leur traitement est dispersé entre une multitude de services administratifs et effectué de manière irrégulière. C'est la raison officielle pour laquelle la CGT a mis en place son « service élection », rattaché au secteur organisation. Mais, par construction, ce service ne peut donner une image exacte de la réalité. Les informations qui remontent émanent des seules sections en activité et, de plus, les bonnes nouvelles sont dotées d'une force « ascensionnelle » supérieure aux mauvaises. Aussi les statistiques du service montrent-elles toujours la CGT en progrès sans qu'il soit nécessaire d'incriminer une volonté propagandiste. Faute d'autres données, les médias ont pris l'habitude de publier ces données d'origine syndicale, ce qui entretient une sorte d'auto-intoxication<sup>19</sup>.

Ces données fournissent une estimation plausible de l'électorat cégétiste, c'est-à-dire celui qui compose le deuxième cercle inclus dans les « sympathisants ». En premier lieu, dans les élections aux CE, la CGT recueille 800 000 voix (1992-1993, dernière année fiable), sur 5,5 millions d'électeurs inscrits. C'est l'hypothèse basse concernant le « secteur privé » ; l'hypothèse haute est fournie par les prud'homales : la CGT a obtenu 1,6 millions de voix en 1997 et 1,8 millions en 1992 (sur 14,5 millions d'électeurs inscrits). Il faut ajouter à cela la fonction publique hospitalière, soit 140 000 voix (1996), les collectivités locales (210 000 voix en 1995), la fonction publique d'État (250 000 voix en 1995-1997) et diverses administrations et entreprises publiques, soit un peu plus de 140 000 voix.

Au total, l'électorat de la CGT est compris entre 1,6 millions d'électeurs (hypothèse basse) et 2,4 millions (hypothèse haute). En gros, les électeurs de la CGT se composent

---

<sup>17</sup>. *L'Humanité*, 28 octobre 1996 : « La CGT progresse de 4% dans les élections professionnelles », et *Le Monde*, 3-4 novembre et 19 novembre 1996. Les résultats publiés ne coïncident pas exactement.

<sup>18</sup>. Fédération Coordonner, rassembler, construire Santé-sociaux appartenant au Groupe des Dix.

<sup>19</sup>. Voir par exemple, *Le Monde* du 1<sup>er</sup> mars 1997 qui titre « La CGT progresse au détriment de FO aux élections professionnelles ». L'auteur indique, dans le corps de l'article, que « en l'absence de données officielles », le journal présente les données collectées par la CGT...

à moitié de salariés du privé et à moitié de fonctionnaires (non pas que son audience serait meilleure auprès des seconds que des premiers mais parce que la participation demeure beaucoup plus élevée chez les fonctionnaires). Enfin, on retiendra surtout que les données disponibles montrent une stabilisation globale de l'audience de la CGT, voire dans le secteur public, des progrès légers mais incontestables. Cette stabilisation se retrouve au niveau des adhérents.

### **Les adhérents**

Les données disponibles permettent de répondre à trois questions : combien sont-ils ? où se trouvent-ils et qui sont-ils ?

#### *Combien sont-ils ?*

Avant 1995, il était de tradition que le trésorier livre, devant le congrès, le « chiffre officiel » des adhérents. Celui-ci correspondait aux cartes vendues par la trésorerie confédérale puis, à partir du milieu des années 1980, aux timbres FNI (Fonds national interprofessionnel : premier timbre de l'année équivalent à une carte avec un prix nettement plus élevé). Sauf lors des congrès de 1988 et de 1992, où le trésorier confédéral a accepté de gonfler légèrement les statistiques, ce chiffre est sincère mais il est global.

Un pas a été franchi en mai 1994. Lors d'une conférence de presse, A. Obadia, porte-parole de la confédération, a rendu publics les effectifs (voir par ailleurs notre chronique de la période 1993-1999). Cette divulgation a permis à la CE de se saisir de la question de la syndicalisation. Lors du CCN de l'automne, la trésorière a communiqué le nombre de FNI payés par chaque organisation (données non reproduites dans *Le Peuple*). La voie était alors ouverte à une reconnaissance de la situation réelle — pour beaucoup de responsables, ce fut une véritable prise de conscience — et à la publication détaillée des données FNI<sup>20</sup>. Cette publication sera rééditée pour le congrès de 1999. Nous reproduisons ces données dans le Tableau n°12 ci-dessous.

Pour les données concernant l'année 1997, la trésorerie confédérale a placé au dessus du tableau une note selon laquelle, au 8 janvier 1999, « certaines fédérations doivent encore reverser à la confédération des FNI perçus de leurs syndicats ». Autrement dit, les exercices financiers ne sont pas clos 12 mois après leur fin théorique et ceci une année de congrès.

Enfin, en ouvrant le congrès de Strasbourg, B. Thibault a déclaré que la CGT comptait 654 000 adhérents en 1997 dont 144.000 retraités. On en déduit donc que les actifs sont 510 000. Quelle est la réalité de ce chiffre ? On dispose de deux moyens pour en juger : les mandats des congrès (Tableau n°13), et les recettes publiées dans le rapport financier.

---

<sup>20</sup>. Tableaux publiés en annexe du rapport financier (*Le Peuple*, n°1415, 7 septembre 1995, p. 9-11 et n°1485, 30 septembre 1998, p. 9-11).

**Tableau n°12 : Évolution des effectifs de la CGT (Timbres FNI par fédérations)**

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
Agro-alimentaire	15 116	14 808	14 446	14 528	14 912	15 678	16 834
Bois	1 987	1 846	1 634	1 656	1 679	1 672	1 637
Cheminots	64 702	61 907	59 874	58 822	57 763	59 222	58 002
Commerce	14 408	14 428	15 011	15 178	16 299	17 571	19 910
Construction	19 277	18 292	16 945	16 468	17 629	16 978	16 998
Energie	80 211	77 475	75 916	75 515	74 011	71 608	69 890
Équipement	20 040	18 549	18 918	18 509	18 719	18 284	17 420
Études (sociétés d')	629	553	591	623	679	838	879
FERC	15 716	15 826	20 176	23 314	25 346	25 993	14 087
FILPAC	32 247	29 561	28 368	27 262	26 945	25 969	26 132
Finances	13 214	13 499	14 398	14 871	15 152	15 040	13 748
Industries Chimiques	23 521	23 176	22 623	22 156	22 508	22 811	23 630
Journalistes	416	432	453	446	440	488	560
Métaux	71 964	69 109	65 052	62 504	62 817	62 904	61 529
Officiers de la marine	971	901	880	710	620	704	462
Organismes sociaux	14 184	13 589	13 666	13 894	13 773	13 934	13 941
Police	429	300	495	487	619	469	497
Ports et docks	21 443	17 062	13 731	13 952	15 990	14 117	14 014
Profess. de la vente	532	470	413	441	441	515	607
PTT	54 383	54 651	55 219	55 722	57 262	57 841	57 217
Santé	34 776	34 946	36 231	37 150	37 737	40 956	43 112
Secteurs financiers	8 407	8 232	8 374	8 290	8 457	8 534	8 604
Services publics	18 473	50 324	50 843	50 865	52 612	56 503	56 619
Sous-sol	33 438	23 741	30 127	27 314	21 195	22 977	20 089
Spectacle	2 155	2 591	2 982	5 917	5 898	5 530	5 464
Syndicats maritimes	4 304	4 383	4 315	3 715	4 136	3 790	4 261
Tabacs	2 573	2 488	2 406	2 358	2 270	2 172	2 083
Textiles	9 608	8 848	8 802	8 797	7 770	8 068	7 524
Transports	20 632	20 263	20 497	20 163	21 050	21 787	23 334
Travailleurs de l'Etat	16 582	15 689	14 929	14 391	14 709	13 766	13 137
UGFF	1 105	1 051	1 430	2 900	4 770	4 125	4 546
Verre	6 372	5 995	5 756	5 413	5 625	5 602	5 766
Divers* hors compte	12 855	12 893	13 870	16 275	17 186	18 274	19 459
<b>Total général</b>	<b>636 670</b>	<b>637 878</b>	<b>639 371</b>	<b>640 606</b>	<b>647 019</b>	<b>654 720</b>	<b>641 992</b>

*Le Peuple*, n°1415, 7 septembre 1995 et *Le Peuple*, n°1495, 27 janvier 1999.

**Tableau n°13 : Les mandats de congrès**

Années	Syndicats affiliés	Syndicats au congrès	Adhérents officiels	Voix au congrès
1994	17 062	16 423	630 000	428 739
1997	16 370*	16 000*	654 000	466 095

\* Abonnés statutaires au *Peuple* en 1997 et estimation. Les renseignements correspondants n'ont pas été publiés par la commission des mandats lors du congrès de Strasbourg.

Alors que la CGT ne gagne que 14 000 adhérents entre 1994 et 1997, le nombre de voix au congrès augmente lui de près de 40 000. Cette différence s'explique entièrement par l'augmentation du nombre des syndiqués représentés au congrès. Le rapport de la commission des mandats<sup>21</sup> indique qu'ils étaient 99,6% en 1999 contre 96,3% en 1995.

Pourquoi un tel écart entre les adhérents officiels et les voix au congrès ? Le rapport indique que les délégués disposent de 424 598 voix pour les actifs et de 41 722 pour les retraités. D'après les règles statutaires, les syndiqués retraités n'ont qu'une voix pour douze timbres trimestriels. Les retraités payent donc ponctuellement leurs timbres et leur rotation est faible (la moyenne équivaut à onze timbres mensuels par syndiqué). En revanche, pour les actifs le ratio statutaire est d'une voix pour dix timbres. On peut donc en déduire que les 510 000 adhérents actifs paient en moyenne 8,3 timbres mensuels par an. Cette moyenne progresse depuis plusieurs années du fait de l'augmentation du nombre de cotisations prélevées sur le compte chèque (devant le congrès de Strasbourg, L. Brovelli a affirmé qu'ils sont maintenant 51%)<sup>22</sup>. Mais elle reste faible ce qui est un symptôme du mauvais état de la machine financière. Enfin, le décompte se fait à partir des versements aux UD toujours inférieurs aux versements vers les fédérations. Mais ce sont ces derniers qui sont publiés au titre des « adhérents officiels » (au congrès de Strasbourg, il a été précisé qu'en 1997, les UD ont reçu 8% de timbres en moins que les fédérations<sup>23</sup>). On peut ajouter deux explications : l'« évaporation » des cotisations — dénoncée une nouvelle fois par la trésorière lors du congrès de Strasbourg, mais sans qu'il soit donné d'exemple ni pris de sanction — et des versements de FNI, effectués par certaines fédérations, qui ne correspondent pas à des adhérents en chair et en os.

On peut enfin estimer les effectifs de la CGT en divisant le montant des recettes cotisations, publiées dans le rapport financier, par le prix du timbre en tenant compte

---

<sup>21</sup>. *Le Peuple*, 4 février 1999.

<sup>22</sup>. Le rapport financier publié en septembre 1998, donne un pourcentage de 40% des adhérents au PAC. Il est probable que ce pourcentage concerne l'ensemble des adhérents et que celui donné devant le congrès est déduit de l'enquête menée auprès des 129 syndiqués ayant répondu à l'enquête devant servir de base à la réforme financière.

<sup>23</sup>. *Le Peuple*, n°1496-1499, 3 mars 1999, p. 116-117.

des divers taux<sup>24</sup>, ce qui donne, pour l'année 1997, environ 580 000 adhérents. L'écart entre les données officielles et les données déduites des recettes ne s'explique pas par un « embellissement » des chiffres mais par la moyenne assez faible des timbres payés par les syndiqués actifs. Il provient également de ce que certaines fédérations abusent probablement des FNI à taux réduit (salariés précaires, temps partiels), ce qui diminue d'autant les recettes de la confédération<sup>25</sup>. Enfin, il est très probable que certaines fédérations « riches » recyclent une partie de leurs recettes annexes en cotisations FNI toujours plus présentables. Accessoirement, cela leur permet d'avoir plus de délégués au congrès confédéral et pourrait expliquer le peu de réactions à propos du décalage entre les recettes des UD et des fédérations.

En définitive, le nombre des adhérents de la CGT est probablement compris entre 580 000 et 640 000 pour l'année 1997. Cet effectif amène deux remarques. Premièrement, en rapportant ce chiffre aux 20 millions de salariés, on constate que le taux de syndicalisation à la CGT est inférieur à 3% alors qu'il y a un demi siècle, plus de 45% des salariés étaient syndiqués à la CGT. Et encore faut-il préciser que la proportion des retraités, négligeables à la Libération, est devenue très importante aujourd'hui. Au total, en un demi-siècle, la syndicalisation à la CGT a reculé de 95%. Deuxièmement, en 1997, la CFDT avait environ 540 000 syndiqués (diffusion du *Magazine* envoyé à tous les adhérents). Les deux organisations sont donc au coude à coude avec encore un léger avantage pour la CGT, avantage que confirme d'ailleurs l'analyse de l'audience électorale présentée plus haut. Enfin, le mouvement de novembre-décembre a probablement été le plus important mouvement social que la France ait connu depuis 1968 (au moins à en juger par le nombre d'heures de grèves et par le nombre de manifestants dans les rues). La CGT a été le principal acteur de ce mouvement. Au bout du compte, elle a enrayé le déclin de ses effectifs et a même gagné 10 à 20 000 adhérents (soit +2% à +4%). Tout en sortant de la spirale descendante, elle a montré une faible capacité à générer de l'adhésion et à engranger les bénéfices d'un mouvement social.

### *Où sont-ils ?*

Les tableaux publiés à partir de 1992, permettent de classer les fédérations par ordre décroissant d'importance dans les effectifs absolus de la CGT, d'observer l'évolution sectorielle des effectifs, ainsi que le poids des retraités dans chaque fédération (Tableau n°15).

La stabilisation globale des effectifs ne doit pas cacher que le recul se poursuit dans les métaux ainsi que dans les principales fédérations du public qui ont été les acteurs du mouvement de décembre 1995, ce qui peut laisser planer un doute sur le bilan à tirer de

---

<sup>24</sup>. Pour la méthode, voir Antoine Bevort, « Compter les syndiqués, méthodes et résultats : la CGT, la CFDT, 1945-1990 », *Travail et Emploi*, n°62, 1995-1, p. 40-58.

<sup>25</sup>. Le fait a été confirmé par la trésorière lors du CCN de mai 1994 (*Le Peuple*, 16 juin 1994, p. 59).

ces événements et sur le supposé «renouveau du mouvement social »<sup>26</sup>. Cette stabilisation a été obtenue grâce à des gains dans certains secteurs, comme le commerce, la santé, les collectivités locales, les transports privés. La CFDT a connu le même phénomène depuis la fin des années 1980. Il s'agit donc d'une tendance de fond peu analysée pour l'instant<sup>27</sup>.

**Tableau n°15 : Classement des fédérations CGT en fonction de leurs effectifs, du poids des retraités, de la croissance depuis 1994**

Classement 1997	Taux de syndic. (%)	% retraités	Évolution 95-97/92-94
1. Énergie	23	35	94
2. Métaux	2	20	95
3. Cheminots	14	47	97
4. PTT	12	17	104
5. Services publics	4	7	109
6. Santé	3	7	112
7. FILPAC	5	17	93
8. Industries Chimiques	3	16	101
9. Transports	3	17	109
10. Sous-sol	10	81	79
11. Commerce	E	3	121
12. Équipement	9	16	97
13. Construction	1	14	100
14. Agro-alimentaire	1	5	108
15. FERC	1	9	110
16. Ports et docks	5	36	99
17. Organismes sociaux	5	9	101
18. Finances	6	10	103
19. Travailleurs de l'État	18	30	92
20. Secteurs financiers	1	6	103
<b>Total général</b>	<b>2,5</b>	<b>22</b>	<b>101</b>

e : inférieur à 0,5%

<sup>26</sup>. Guy Groux, *Vers un renouveau du conflit social ?*, Paris, Bayard éditions, 1998.

<sup>27</sup>. Maurice Croisat, Jacques Derville, Dominique Labbé, *La Syndicalisation à la CFDT dans les années 1990*, Grenoble, CERAT, 1993.

Les syndiqués de la CGT sont formés de trois groupes de taille quasiment équivalente. Un tiers des adhérents sont des salariés « à statuts » (électriciens, gaziers, cheminots...) qui représentent seulement 7% de la population active salariée. Leur poids relatif dans la CGT a tendance à décliner : au début de la décennie, il était de 35%. Un autre tiers est composé d'employés des trois fonctions publiques (État y compris les postiers, collectivités territoriales et hôpitaux) alors qu'elles ne représentent qu'un cinquième des emplois. Le secteur privé — soit plus de 7 salariés sur 10 — ne fournit que 36% des syndiqués à la CGT mais leur poids est en croissance lente (comme à la CFDT depuis dix ans)<sup>28</sup>.

De manière plus fine, on peut distinguer un certain nombre de secteurs économiques dans lesquels les taux de syndicalisation<sup>29</sup> sont assez différents (troisième colonne du Tableau n°15).

En premier lieu, les zones de « forte » implantation présentent des taux de syndicalisation supérieurs à 8%. On y trouve d'abord, les entreprises publiques dont les salariés disposent d'un statut : EDF-GDF, arsenaux, SNCF, RATP, SEITA, mineurs, personnels au sol du transport aérien, marine marchande... Puis deux grandes administrations employant surtout des personnels d'exécution : PTT, Équipement<sup>30</sup>. Enfin, quelques branches du privé comme le livre parisien, les ports et docks<sup>30</sup> et une industrie : le verre<sup>30</sup>. Tous ces secteurs, encore assez fortement syndicalisés, partagent les mêmes caractéristiques : un marché du travail « administré » ou « cogéré », un statut de droit ou de fait qui garantit l'emploi, une rémunération relativement élevée et des avantages annexes, une forte identité professionnelle ou corporative, un monopole ou un oligopole en paix qui régit les tarifs et contrôle les marchés. Ces secteurs représentent moins de 2,5 millions d'emplois mais fournissent la majorité des adhérents de la CGT.

En second lieu, Les zones de « moyenne implantation » présentent des taux moyens compris entre 3% et 8%. Ces taux se rencontrent chez les employés des trois fonctions publiques : État (hors enseignants), collectivités locales, santé, organismes sociaux. Autrefois, les collectivités locales et la santé appartenaient au premier groupe mais la désyndicalisation y a été particulièrement forte, marquant l'incapacité de la CGT à attirer les jeunes diplômés embauchés massivement durant les vingt dernières années dans ces branches. Puis viennent quelques branches industrielles fortement concentrées : la sidérurgie, la première transformation des métaux, la construction navale et aéronautique, la chimie lourde, le papier-carton<sup>30</sup>. La majorité des salariés de ces branches sont couverts par des statuts ou par des garanties collectives mais plusieurs éléments, propres au groupe précédent, manquent ici, notamment l'identité professionnelle et l'organisation corporative. De plus, dans les branches industrielles, la

---

<sup>28</sup>. Ces proportions sont confirmées par le rapport « connaissance des syndiqués » qui a été présenté lors du congrès de 1999 (*Le Peuple*, n°1496-1499, 3 mars 1999, p. 116-117). Nous revenons plus bas sur cette enquête.

<sup>29</sup>. Pour la présentation des champs de syndicalisation et des taux de syndicalisation, cf. Dominique Andolfatto, Dominique Labbé, *La CGT...*, *op. cit.*, p. 254-261.

<sup>30</sup>. Sous réserve d'une redéfinition du champ de la fédération.

crise de l'emploi, la transformation rapide des techniques, le déclin des ouvriers et des employés, la montée des techniciens et des cadres ont accompagné le recul de la syndicalisation.

Enfin, la syndicalisation est faible ou nulle dans la majorité des branches du secteur privé (soit plus de la moitié des salariés français). On trouve, avec un taux de 2-4% : l'automobile, le caoutchouc-plastique, la construction électrique et électronique, les banques et assurances. Dans ces branches, quelques grands établissements conservent des équipes syndicales vivantes. La plupart se contentent de contrôler le CE et de participer aux négociations collectives. En dessous de 2%, figurent textile-habillement, agro-alimentaire, bois, bâtiment, transport routier, commerce (soit 4 millions de salariés). Enfin la syndicalisation est nulle dans les services marchands aux particuliers, services marchands aux entreprises (soit 2,5 millions de salariés). La plupart des 9 millions de salariés, employés dans ces branches où la syndicalisation est faible ou nulle, n'ont aucune chance de rencontrer des militants de la CGT sur les lieux de travail. Dans ces branches les garanties collectives sont faibles. Sur les marchés, la concurrence, est vive. La croissance rapide s'est accompagnée du développement de l'emploi précaire.

### *Qui sont-ils ?*

A l'occasion du « mandatement » des délégués aux congrès de 1995 et 1999, deux enquêtes ont été réalisées sur le profil sociologique des adhérents<sup>31</sup>. La CGT demeure aussi masculine qu'il y a un quart de siècle : quatre adhérents sur cinq sont des hommes alors que, dans les salariés français, ils ne sont plus que 55%. Autrement dit, la CGT a semblé totalement imperméable à la montée des femmes dans la population active. Pourtant, la CGT a fait une large place aux femmes dans la direction confédérale allant jusqu'à instaurer une quasi parité au niveau de la CE confédérale en 1999. Manifestement, ces mesures n'ont pas eu les effets escomptés. Ce constat est d'autant plus intéressant que, du point de vue professionnel, la composition de la CGT a évolué assez rapidement et se rapproche de plus en plus de la structure de la population active (Tableau n°16).

---

<sup>31</sup>. L'enquête de 1995 portait sur 240 000 adhérents. Un compte rendu en a été diffusé dans le cadre du congrès (voir Dominique Andolfatto, Dominique Labbé, *La CGT...*, *op. cit.*, p. 56-65). L'enquête de 1998 portait sur 183 000 adhérents (*Le Peuple*, n°1496-1499, 3 mars 1999, p. 116-117). Pour comparer avec la CFDT, voir Dominique Labbé, Jean-Yves Sabot, *Les adhérents de la CFDT et l'information syndicale (Les lecteurs de CFDT-Magazine)*, Grenoble, CERAT, décembre 1994.

**Tableau n°16 : Profession des adhérents de la CGT (en %)**

CSP	1975	1995	1998	<i>Salariat (1998)</i>
Ouvriers	65	41	39	35
Employés	23	35	34	33
Ingénieurs cadres, techniciens et agents de maîtrise	12	24	27	37

Entre 1995 et 1998 la moyenne d'âge est demeurée d'environ 46 ans. Seulement 7% des syndiqués ont 30 ans ou moins, alors que les plus de 60 ans représentent 22% du total et les 40-50 ans un tiers du total. Cet âge élevé se combine avec une ancienneté assez grande. En effet, pour la première fois, une indication a été donnée en 1999 sur l'année d'adhésion : un quart ont adhéré dans les trois dernières années ; un autre quart a une ancienneté comprise entre 4 et 7 ans ; l'ancienneté du troisième quart est comprise entre 8 et 14 ans et le dernier quart a au moins 15 ans d'adhésion. Ce qui met le mode entre 7 et 8 ans et la moyenne probablement au dessus de 9 ans. Mais 46% des adhérents de la fédération de la santé ont adhéré dans les trois dernières années, ce qui confirme les gains de cette fédération et le flux incontestable de syndicalisation qui existe dans certains secteurs.

Le Tableau n°16 fait apparaître une croissance importante de la proportion des ingénieurs, techniciens et cadres parmi les adhérents. Un quart des adhérents cela représente environ 160 000 syndiqués qui seraient censés adhérer à l'UGICT (Union générale des ingénieurs cadres et techniciens de la CGT). En janvier 1999, celle-ci a publié ses effectifs pour la période 1991-1997<sup>32</sup>. En 1997, ses effectifs s'élevaient à 59 000 adhérents. Au total, il apparaît que, depuis l'origine, moins d'un syndiqué à la CGT sur dix a été affilié à l'UGICT et que actuellement, près de deux ICTAM sur trois ne sont pas adhérents à cette union.

L'UGICT a été créée en 1963 pour récupérer les adhérents des anciens syndicats nationaux d'ingénieurs et cadres, les syndiqués correspondants étant reversés dans des syndicats généraux et affiliés à une union fédérale. L'opération avait pour justification la montée des ingénieurs et cadres dans le salariat. Elle s'expliquait surtout par la volonté de construire un syndicalisme général d'industrie développant les solidarités larges et luttant contre les corporatismes. En fait, l'UGICT a connu une histoire mouvementée : elle fut la première cible à chaque tournant sectaire, soupçonnée d'être le vecteur du réformisme dans la CGT. A l'occasion de son XII<sup>e</sup> congrès, tenu en mars 1996, l'UGICT a publié la ventilation par fédérations de ses 58 000 adhérents (Tableau n°17), ce qui permet de savoir quels sont les secteurs professionnels concernés par ce rejet de la syndicalisation « spécifique » des cadres.

<sup>32</sup>. *Le Peuple*, 13 janvier 1999, p. 33.

**Tableau n°17. Densité des ingénieurs, cadres et techniciens dans les adhérents de la CGT ventilés par fédération<sup>33</sup>**

	UGICT	CGT total	% UGICT
Agro-alimentaire	230	14 528	1,6
Bois	10	1 656	0,6
Cheminots	4 050	58 822	6,9
Chimie	2 406	22 156	10,9
Commerce	366	15 178	2,4
Construction	435	16 468	2,6
Énergie	13 678	75 515	18,1
Équipement	810	18 509	4,4
Études (sociétés d')	357	623	57,3
FERC	9 650	23 314	41,4
FILPAC	1 302	27 262	4,8
Finances	721	14 871	4,8
Métaux	4 818	62 504	7,7
Officiers de la marine	510	710	71,8
Organismes sociaux	1 385	13 894	10,0
PTT	2 762	55 722	5,0
Santé	4 427	37 150	11,9
Secteurs financiers	1 161	8 290	14,0
Services publics	4 264	50 865	8,4
Sous-sol	157	27 314	0,6
Spectacle	226	5 917	3,8
Tabacs	21	2 358	0,9
Textiles	327	8 797	3,7
Transports	1 680	20 163	8,3
Travailleurs de l'État	1 381	14 391	9,6
UGFF	289	2 900	10,0
Verre	363	5 413	6,7
VRP	273	441	61,9
Absents de l'UGICT :			
Journalistes	0	446	
Police	0	487	
Ports et docks	0	13 952	
Syndicats maritimes	0	3 715	
Divers* hors compte	0	16 275	
Total général	58 059	640 606	9,1

<sup>33</sup>. *Le Peuple*, n°1429-1430, 29 février 1996, p. 24.

Le tableau permet de constater que le rejet de l'UGICT est partagé par une majorité des syndicats de la CGT même dans la fédération de l'Énergie qui a été le berceau de l'Union. En effet, la majorité relative des salariés d'EDF-GDF et du CEA sont des ingénieurs, cadres, techniciens et agents de maîtrise (la CGT arrive en tête dans les seconds collèges). Pourtant moins d'un adhérent sur cinq de cette fédération est affilié à l'UGICT. La chose est proprement caricaturale dans les fédérations du public : la santé, les collectivités locales, les Finances, l'Équipement n'ont pratiquement aucun adhérent à l'UGICT alors que la majorité des personnels appartiennent aux catégories théoriquement concernées. Parmi les raisons de ce rejet, outre des problèmes financiers, figure certainement l'idéologie ouvriériste qui est partagée par une bonne partie des cadres intermédiaires et supérieurs dont l'adhésion est plus politique que syndicale. Mais on pourra lire dans ce décalage, l'échec patent d'un syndicalisme général d'industrie qui veut rassembler dans un même syndicat de base tous les salariés travaillant dans une même entreprise ou une même administration sans tenir compte des professions, des cultures et des corporations, de telle sorte que l'adhésion se fait sur des bases politiques étroites.

La même conclusion vaut certainement pour les « privés d'emplois ». En 1997, les comités de chômeurs de la CGT avaient 9 308 adhérents. Sur 3,5 millions de chômeurs et 650 000 syndiqués, cela représente une proportion extrêmement faible même en ne raisonnant que sur les adhérents du privé. Est-ce la réalité ? Un incident révélateur suggère que non : lors du CCN des 30 septembre et 1er octobre 1998, F. Desanti a indiqué que certaines fédérations présenteraient probablement des candidatures de chômeurs à la CE sans passer par le Comité national de lutte et de défense des chômeurs<sup>34</sup>.

Comme pour les cadres ou les retraités, la « confédéralisation » semble mal acceptée. D'une part, chaque syndicat, chaque fédération souhaite visiblement garder « ses » cadres, « ses » retraités, « ses » chômeurs... D'autre part, ces derniers cherchent plutôt à rester en contact avec leur milieu professionnel et ne désirent pas forcément se retrouver dans des associations locales essentiellement politiques. Au fond, ce Comité national des chômeurs avait des objectifs politiques assez clairs. A l'intérieur de la CGT, il a donné aux « durs » du PCF un outil supplémentaire et disproportionné par rapport au nombre réel des adhérents concernés. Il a également permis à F. Desanti et à C. Hoarau de siéger au CCN et d'accéder à la CE confédérale. Mais la CGT l'a payé d'un isolement supplémentaire puisque la CFDT et le PS, qui furent les cibles principales des actions de commandos menées par ces comités, lui en ont fait porter la responsabilité.

---

<sup>34</sup>. *Le Peuple*, n°1487-1488, 14 octobre 1998, p. 63.

## Élus et responsables de la CGT

### *L'élu CGT dans le secteur privé*

Une étude récente du ministère du Travail<sup>35</sup> permet de dessiner un peu plus précisément le profil de l'élu CGT dans le secteur privé. C'est un homme dans 70% des cas, ce qui correspond à peu près à la proportion dans les syndiqués. Il est âgé en moyenne de 44 ans. Il est ouvrier ou employé dans 72% des cas ; 27% sont des agents de maîtrise et des techniciens (deuxièmes collèges). Enfin, il y a seulement 1% d'élus du troisième collège (ingénieurs et cadres) mais cette dernière proportion est sans doute sous-estimée puisque seuls les très grands établissements disposent d'un troisième collège (ces proportions correspondent à peu près au profil professionnel des adhérents présenté dans le tableau n°16).

L'élu CGT a, en moyenne, plus de dix ans d'ancienneté dans l'établissement et il siège au CE depuis huit ans. L'adhésion syndicale n'est connue que pour les secrétaires. Celle-ci est de 96% pour la CGT<sup>36</sup>. Même la CGT n'est donc pas totalement épargnée par la désyndicalisation des élus qui conservent l'étiquette par commodité et avec l'assentiment du syndicat (cette pratique est surtout le fait des techniciens, ingénieurs et cadres). Enfin 70% des élus CGT cumulent au moins un autre mandat (dans l'ordre d'importance : délégué du personnel, délégué syndical, délégué CHS-CT, membre du conseil d'administration). Malheureusement, l'enquête ne dit rien des sympathies partisans, du secteur d'activité et de la carrière professionnelle de l'élu. Ces données concernent environ 20 000 élus aux CE et leurs suppléants. Il est possible, faute de mieux, de les extrapoler à un nombre au moins équivalent de délégués du personnel (DP) et aux comités d'hygiène et de sécurité (CHS-CT) ainsi qu'aux quelques 11 000 délégués syndicaux en 1993. Soit, au total, environ 40 000 élus et mandatés — en tenant compte des cumuls de mandats — qui forment l'ossature de la CGT dans le « secteur privé ».

Malheureusement les données manquent pour estimer le nombre de membres des commissions paritaires des trois fonctions publiques. Aucune information sérieuse n'est disponible sur les délégués syndicaux dans les municipalités, les hôpitaux, les organismes de sécurité sociale... Au total, on peut considérer que, pour la CGT qui demeure la première organisation dans les trois fonctions publiques hors enseignement (cf. plus haut), cela représente un nombre d'élus au moins égal à ceux du « secteur privé ». A cela il convient d'ajouter les militants qui participent aux bureaux des syndicats sans bénéficier de décharges (c'est le cas de beaucoup de trésoriers par exemple), les membres bénévoles des commissions des CE, les élus prud'hommes, les membres des conseils d'administration des caisses de sécurité sociale et de multiples autres organismes. Au total, ces élus et mandatés représentent probablement au moins

---

<sup>35</sup>. IRES-DARES, *Les comités d'entreprise. Enquête sur les élus, les activités et les moyens*, Paris, L'Atelier, 1998, voir notamment, p. 35-62.

<sup>36</sup>. 95% des secrétaires CFDT sont syndiqués (92% pour FO et seulement 72% pour les élus CFTC et 60% pour les élus CGC).

120 000 militants, dont 80 000 disposent d'un nombre d'heures au moins égal à vingt par mois pris sur leur temps de travail pour l'activité syndicale (pour la plupart, le cumul des mandats permet de doubler ou de tripler ce contingent et beaucoup d'entreprises et d'administrations prévoient des régimes plus favorables). Cette « ressource » est donc loin d'être négligeable. Elle est sans commune mesure avec les chiffres correspondants des partis politiques, même lorsqu'ils contrôlent des grandes mairies.

### *Les responsables de la CGT*

Au-delà des dirigeants de la confédération — dont le profil est décrit par ailleurs dans ce numéro par Dominique Andolfatto —, deux sources récentes permettent de savoir qui sont les responsables de la CGT : les délégués aux congrès et les lecteurs du *Peuple*.

Les délégués aux congrès correspondent à peu près au profil de l'adhérent<sup>37</sup>. Cependant, on constate quelques « améliorations ». Ainsi les délégués ont-ils souvent un âge un peu plus bas que la moyenne des adhérents : la participation à un congrès est le premier pas dans la carrière syndicale. Mais ces indications sont de peu de valeur car la « composition » du congrès est soigneusement réglée par le secteur organisation, c'est-à-dire le service confédéral qui a en charge la préparation du congrès et qui veille à ce que les fédérations envoient au congrès des délégués correspondant à l'image que la CGT veut donner d'elle-même. Le rapport de la commission des mandats présenté devant le congrès de Strasbourg reprend cette image. Il en ressort que, curieusement, par rapport au congrès de 1995, celui de 1999 n'enregistre aucune des deux principales caractéristiques tant répétées dans la presse à propos de la « mutation de la CGT » : comme en 1995, et malgré tous les efforts du secteur organisation, seulement un quart des délégués sont des femmes ; la moyenne d'âge est toujours de 40 ans et il y a toujours aussi peu de jeunes de moins de 30 ans (9,2%). Enfin, le rapporteur se contente d'indiquer que la composition par profession reste sensiblement la même avec une progression de 7% du nombre des employés.

Les conditions de désignation des délégués obligent donc à chercher ailleurs des indications sur le profil des responsables de la CGT. Une enquête sur le lectorat du *Peuple*, réalisée au printemps 1997, ouvre quelques pistes intéressantes. Rappelons que, statutairement, tous les syndicats affiliés à la confédération sont abonnés au *Peuple*. S'y ajoutent les unions locales, départementales, régionales, les fédérations et les unions de toute nature. Le lectorat du *Peuple*, est donc formé des responsables de la CGT à tous les niveaux. Les résultats permettent de dresser un portrait robot du responsable cégétiste<sup>38</sup> :

---

<sup>37</sup>. Voir le rapport de la commission des mandats et des votes : *Le Peuple*, n°1424-1426, 4 janvier 1996, p. 113-117, et : n°1496-1499, 3 mars 1999, p. 149-153.

<sup>38</sup>. *Le Peuple*, 1er octobre 1997. Pour une comparaison avec les responsables de la CFDT : Jean-Charles Basson, Dominique Labbé, *Les militants de la CFDT et l'information syndicale (les lecteurs de Syndicalisme-Hebdo)*, Grenoble, CERAT-IEP, décembre 1993.

- c'est un homme (80,5% contre 17,7)<sup>39</sup>, et un père (ou une mère) de famille : seuls 13% n'ont pas d'enfants.

- d'âge mûr et très ancien dans l'organisation. La moyenne d'âge des lecteurs du *Peuple* est de 47 ans (seulement 20% ont moins de 40 ans). Ils lisent le *Peuple* en moyenne depuis douze années. C'est également la durée médiane : un quart le lit depuis moins de 6 ans, un autre quart de 6 à moins de 12 ans ; 19% de 12 à 20 ans et un dernier quart depuis 20 ans et plus. Attention : la lecture du *Peuple* est nécessairement postérieure à l'adhésion. Cela donne donc une idée de la stabilité de l'appareil mais aussi du rythme nécessairement lent des évolutions. Si la lecture du *Peuple* coïncide avec l'entrée dans l'appareil, on en tire qu'un quart des responsables ont vécu la période de l'unité de la gauche et l'ouverture de la CGT qui culmina au congrès de Grenoble (décembre 1978) ; que la moitié ont pénétré dans l'appareil au moment du repli sectaire (1979-1991) et que seul un quart des responsables a été socialisé dans l'atmosphère d'ouverture timide et hésitante qui a suivi le congrès de 1992. On comprendra combien il est difficile de faire du neuf avec des responsables qui ont vécu si longtemps dans un univers de pensée dominé par le sectarisme et l'hostilité envers la gauche non-communiste...

- dans 4 cas sur 10, le responsable CGT habite la région parisienne. Cette proportion considérable de « parisiens » se retrouve dans les autres organisations syndicales. Elle s'explique essentiellement par la localisation des fédérations, des syndicats nationaux mais aussi les administrations centrales, les sièges sociaux des grandes entreprises et d'une bonne partie des plus grands établissements (notamment des sociétés nationales).

- c'est un cadre moyen ou supérieur. Les professions intermédiaires l'emportent très nettement : 34% (enseignement, santé, fonction publique, techniciens, contremaîtres, agents de maîtrise) contre 29% d'employés. De même, les cadres et professions intellectuelles supérieures (22%) sont nettement plus nombreux que les ouvriers (15%). Autrement dit, les professions intermédiaires et supérieures forment à elles seules plus de la moitié des responsables de la CGT (56%) alors qu'elles ne représentent qu'un tiers de la population active salariée et moins du quart des syndiqués. Au sommet, on est bien loin de l'image d'une CGT « ouvrière » qui continue parfois à être colportée y compris dans les rangs de cette organisation ;

- avec 13% des réponses, les retraités sont nettement moins nombreux que leur poids dans la CGT (22%).

- dans 4 cas sur 10, le syndicalisme est la seule activité. Les 60% restants étant des « non-permanents » (on ne donne pas d'indication concernant les décharges dont ils bénéficient). Sachant que le lectorat statutaire du *Peuple* était de 16 500 et le lectorat total de 22 800, on peut en déduire que le nombre de permanents dont bénéficient les syndicats CGT est compris entre 7 000 et 9 000.

- ce militant cumule massivement les responsabilités syndicales. Le Tableau n°18 ci-dessous récapitule les données publiées dans *Le Peuple*. On notera que les mandats

---

<sup>39</sup>. Le total n'étant pas égal à 100%, on peut supposer qu'il y a un certain nombre de non-réponses (la remarque est valable pour toutes les réponses de l'enquête). En les négligeant, on aurait 81,5% d'hommes et 18,5% de femmes. Ce sont pratiquement les proportions observées chez les délégués de congrès jusqu'en 1995 où un effort permet d'augmenter la proportion des déléguées à 27%.

« internes » ne figurent pas. Il faut donc ajouter, aux responsabilités énumérées dans le tableau, les fonctions propres à la machine : participation au bureau et secrétariat des syndicats, des unions locales, aux commissions exécutives des UD et des fédérations, aux multiples commissions... Soit au bas mot, 4 responsabilités en moyenne.

Tout ceci donne une image du responsable cégétiste assez différente de celle qui est véhiculée par les congrès ou les déclarations de la centrale. Par exemple, au moment où la CGT instaure la « parité » homme/femme au niveau de sa direction nationale, les femmes forment probablement moins du cinquième des « politiques ». De même, au moment où la confédération rajeunit sa direction, la moyenne d'âge de l'appareil apparaît extrêmement élevée (proche de la cinquantaine). On rapprochera cette information du vieillissement qui frappe le PCF : un tiers des communistes auraient plus de 60 ans et seulement 15 à 20% moins de 35 ans<sup>40</sup>.

**Tableau n°18 : Les responsabilités syndicales des lecteurs du *Peuple***

Responsabilités syndicales	%
Une responsabilité syndicale	22,0
Deux responsabilités syndicales	31,5
Trois responsabilités et plus	46,5
Délégué syndical	48
Délégué du personnel	42
Élu au CE et équivalent	35
Représentant syndical au CE	29
Élu CHS-CT	23
Responsable syndical de groupe (national)	22
Conseiller prud'homme	14
Défenseur syndical	14
Conseiller du salarié	11
Administrateur salarié	9
Responsable syndical de groupe (européen)	9
Moyenne	2,6

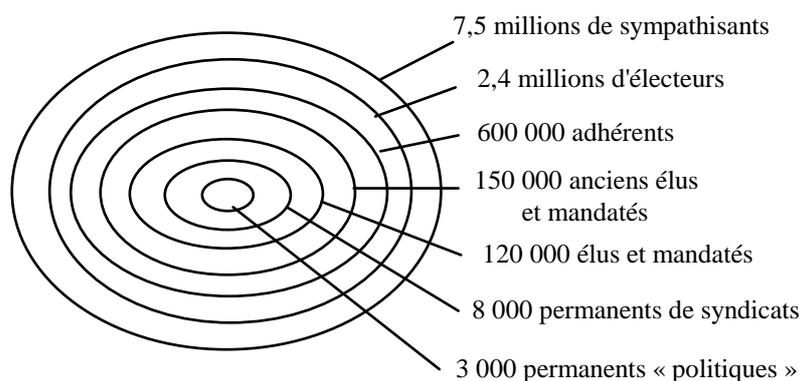
A la CGT comme dans les autres appareils politiques et syndicaux, le pouvoir est confisqué par les catégories sociales supérieures. C'est probablement ici qu'apparaît le décalage le plus net entre l'appareil, les élus, les adhérents et les électeurs de la CGT tels que nous les avons présentés ci-dessus. Outre un biais possible dans l'enquête du *Peuple*, deux explications peuvent être avancées. En premier lieu, la fonction publique

<sup>40</sup>. *L'Humanité*, 18 décembre 1996, p 2. Le journal indique également que 35% des adhérents sont ouvriers.

et les grandes entreprises nationales accordent libéralement les décharges : la grande majorité des « politiques » sont certainement issus de ce secteur où les ouvriers et les employés sont très minoritaires et où les salariés sont nettement plus formés et diplômés. En second lieu, comme dans tout appareil, ce sont les individus les mieux dotés culturellement qui parviennent aux postes de contrôle... La chose est d'autant plus aisée au sein de la CGT que la sélection des cadres se fait entièrement par cooptation et qu'il n'y a jamais de compétition ouverte pour les postes.

### Synthèse. L'univers de la CGT

L'analyse de la syndicalisation et de l'audience a permis de dessiner à grands traits les différents cercles composant l'univers cégétiste. Le schéma ci-dessous synthétise les principales conclusions. En laissant de côté le petit noyau dirigeant décrit dans l'article de D. Andolfatto, le premier cercle comprend les 2 500 à 3 000 permanents « politiques » — comme ils se nomment eux-mêmes — dont plus de la moitié travaille dans les sièges parisiens de la confédération, des fédérations et des entreprises annexes. Le reste se trouvant en province dans les UD et certains grands établissements administratifs, sanitaires ou du secteur public industriel et commercial. Autour de ce premier cercle gravitent environ 8 000 permanents de syndicats qui, sur leur lieu de travail, consacrent la totalité ou la majorité de leur temps à l'action syndicale (les lecteurs du *Peuple*). La CGT dispose donc d'au moins 10 000 « permanents », soit un ratio de 1 pour 50 adhérents environ. Proportionnellement à leurs effectifs, il est probable que les autres organisations syndicales soient aussi richement dotées. De tels chiffres ne sont atteints nulle part ailleurs dans le monde. Ce constat met à mal le mythe de la « pauvreté » des syndicats français mais il pose la question de leur indépendance par rapport aux organismes qui salarient ces militants.



Le deuxième cercle a évidemment une importance stratégique : ces responsables sont censés assurer les liens entre la machine et les militants de base. Ce sont eux qui font « remonter » les nouvelles concernant le « climat social », les négociations, les élections et qui font « redescendre » les mots d'ordre et les revendications de

l'organisation. Mais surtout, c'est dans ce cercle que la machine puise les futurs responsables : les délégués de congrès proviennent en majorité de là.

Le troisième cercle est composé d'environ 120 000 élus et mandatés qui, avec des décharges plus ou moins importantes, font vivre l'organisation syndicale sur le lieu du travail et assurent l'ordinaire de l'activité syndicale. Environ un cinquième d'entre eux assure également des fonctions dans le bureau du syndicat. On trouve à ce niveau une très grande diversité de situations. Malheureusement, il n'existe aucune étude d'ensemble sur ces militants. D'après nos propres enquêtes, la grande majorité semble avoir peu de contacts avec la machine syndicale. La gestion des institutions représentatives du personnel et la négociation collective sont leur activité essentielle. Les relations avec les UD et les fédérations sont laissées aux plus politisés d'entre eux et ne font guère l'objet de débats. De ce fait, l'appareil a peu de prise sur ce troisième cercle dont l'autonomie et l'éloignement semblent croissants.

Le quatrième cercle est composé des anciens militants dont environ la moitié sont des retraités. Ils font preuve d'un attachement particulier à l'organisation, s'en font les propagandistes dans leur entourage familial et professionnel et lui apportent une contribution bénévole qui n'est pas négligeable.

Le cinquième cercle est composé de 250 à 300 000 « adhérents de base » n'ayant aucun engagement présent ou passé. Ce cercle est celui qui a le plus fondu depuis vingt ans. Autour d'une majorité de syndiqués fidèles, le *turn over*, des adhérents qui restent moins de trois ans, concerne un quart à un tiers de ce cinquième cercle suivant les branches professionnelles. Le simple maintien des effectifs depuis 1992 signifie donc que l'organisation a retrouvé, dans certains secteurs une capacité à générer de l'adhésion. Malheureusement, il n'existe aucune étude sur le profil et les motivations de ces nouveaux adhérents.

Le sixième cercle comprend les électeurs et les sympathisants. On rappellera que la diminution continue du nombre des électeurs jusqu'au début des années 1990 ne tient pas d'abord à une désaffection de l'électorat mais à la disparition des candidatures et, au-delà, à celle des équipes syndicales. Dès lors, une bonne partie des reculs de la CGT s'expliquent par la sclérose progressive des cercles les plus centraux et la rupture de leurs liens avec les cercles les plus larges. Ceci peut expliquer la contraction spectaculaire du cercle le plus large : celui des sympathisants.

La crise de la CGT est-elle enrayée ? Parviendra-t-elle à décoller de son niveau d'étiage très bas ? Elle affronte deux sortes de difficultés. D'une part, elle souffre des mêmes maux que l'ensemble des organisations syndicales françaises : institutionnalisation, divisions, politisation, bureaucratisation et coupure d'avec le salariat qu'elle est censée représenter. D'autre part, elle subit les effets de la lente décomposition du communisme français. Il n'est pas exclu que le PCF soit en train de réussir sa « mutation » (pour employer l'expression chère à R. Hue). L'une des parties les plus difficiles de cette mutation se joue dans l'univers syndical que nous venons de décrire. En effet, les cercles centraux de cet univers sont parmi les mieux « protégés » des évolutions de la société française — du fait des ressources institutionnelles décrites

par ailleurs — et, par conséquent, l'un des compartiments de l'univers communiste les plus enclins aux réflexes « conservateurs ».